



SOUVENEZ-VOUS ! Il est fortement recommandé de solliciter votre crédit CPF bien avant d'entrer en formation car la rétroactivité n'est pas possible.

Faire sa demande de candidature à l'ODASCE préalablement :

- . **Déposer un dossier formation « parcours certifiant » complet** auprès de l'ODASCE sur contact@odasce.org (pour constituer un « dossier complet », [voir notre site Internet](#)).
- . **Signaler dans la demande d'inscription si vous souhaitez financer la formation au titre du CPF :** bien indiquer le montant CPF (en TTC) que vous engagez, les coordonnées du ou des co-financeurs pour le reste à payer, le cas échéant.
- . **À réception du dossier complet, nous pourrions examiner votre candidature sur un plan pédagogique.** Si celle-ci est acceptée, vous serez informé.e et vous devrez impérativement suivre la procédure suivante pour déclencher votre crédit CPF – vous pouvez bien sûr vous faire accompagner d'une personne de votre service RH pour ce faire.

Déclencher son CPF :

- 4.** Aller sur www.moncompteformation.gouv.fr (muni.e de votre N° de Sécurité Sociale) ou télécharger l'application sur votre téléphone portable.
- 5.** Une fois connecté.e, dans le panneau « Je trouve une formation et je m'inscris », aller sur la case « Formation », saisir « DOUANE » et dans la case « Ville », saisir « 75009 PARIS ».
- 6.** Une nouvelle page s'ouvre. À gauche, dans la case « Nom de l'organisme », saisir « ODASCE ».
- 7.** Cliquer sur la formation adéquate selon la référence disponible (AD2 ou GD2 ou MD2)
- 8.** Poursuivre sur cette nouvelle page en cliquant en bas sur « S'inscrire à cette formation ». Cette manipulation est à faire de préférence du lundi au mercredi...
- 9.** Envoyer un mail à contact@odasce.org dès que vous avez finalisé cette démarche.
- 10.** De notre côté, nous n'aurons que 48 heures pour insérer les dates de début et de fin ainsi que les bonnes valeurs de coût (selon le crédit disponible sur votre CPF).
- 11.** Vous recevrez un mail de notification quand nous l'aurons fait.
- 12.** Vous aurez 4 jours maxi pour retourner sur l'Appli CPF et valider votre accord.
- 13.** Envoyer un mail à contact@odasce.org pour prévenir quand vous l'aurez fait.

PETIT RAPPEL :

Quel type de formation est éligible au CPF ?

Selon le Décret n° 2018-1338 du 28 décembre 2018, seules les formations proposées dans la liste sont éligibles au CPF.

- Formation certifiante
- Bilan de compétences
- Permis de conduire
- VAE
- Accompagnement à la création/reprise d'entreprise